

Supplément du n°115

Lutte contre le frelon asiatique

Frelon Asiatique : Qui est-il ?

De son véritable nom, *Vespa Velutina Nigrithorax* (ou frelon à pattes jaunes), est apparu en France en 2002, arrivé dans des poteries en provenance d'Asie.

Il semble qu'une seule reine fondatrice soit arrivée dans le sud-ouest de l'hexagone.

23 ans plus tard, cette espèce de frelon aura colonisé toute la France et une grande partie de l'Europe.



Espèce invasive

Le frelon à pattes jaunes est appelé espèce invasive, car il opère une véritable invasion et ce au détriment de toute la biodiversité qu'il déséquilibre.

Un nid de frelons européens, (notre cul jaune) compte entre 150 et 200 individus. Le frelon à pattes jaunes voit communément des nids de plusieurs milliers d'individus (de 3000 à 8000).

Chaque nid de frelons asiatiques voit la reine pondre en moyenne 500 nouvelles jeunes reines à l'automne.

Ces jeunes reines, une fois fécondées, iront se cacher afin de passer l'hiver pour émerger au printemps et fonder à leur tour une nouvelle colonie.

En hiver, tous les frelons de l'année meurent (la reine, les ouvrières, les mâles), ne subsisteront que les jeunes reines abordées précédemment.

Heureusement, au printemps suivant, les 500 jeunes reines ne seront en capacité de toutes fonder un nouveau nid, il est estimé à environ 10 à 20 nids le nombre de colonies nouvelles qui en seront issues.

Pour autant, il est à noter qu'un seul nid de 2025, qui n'aura pas été détruit, engendrera environ une quinzaine de nids en 2026.

La jeune reine qui nidifie, commence par construire elle-même un nid appelé nid primaire et ce, dès le mois de mars.

Une fois les premières ouvrières nées, la reine se mobilisera sur la ponte d'œufs de nouvelles ouvrières. Quand ce premier nid primaire (grosseur d'un ballon de handball, un gros pamplemousse), est devenu trop petit pour assurer le développement de la colonie, certaines ouvrières quittent le nid et vont fonder un nid secondaire, souvent dans les arbres. Une fois la construction du nid secondaire suffisamment avancée, la colonie et la reine quittent le nid premier et s'installent dans le second nid... permettant le développement des populations en milliers d'individus.



Supplément du n°115

Espèce nuisible

Cette espèce est considérée comme nuisible car :

- Elle a des effets délétères sur la biodiversité, un nid de frelons asiatiques consomme en moyenne 11 Kg d'insectes (papillons, moustiques, guêpes, mouches, abeilles...)

(Pour exemple une abeille pèse 0,1 gr.... 11 kg d'insectes représenteraient environ l'équivalent des populations de 3 ruches domestiques)

- Elle présente des pertes potentielles importantes de certaines productions. Les insectes pollinisateurs sont très prédatés, leur raréfaction menace la pollinisation des cultures et les rendements en conséquence. Les productions de fruits (pommes, poires, vignes...) constatent des fruits abîmés, parce que partiellement consommés par les frelons, fruits qui ne peuvent plus être commercialisés, car impropres à la vente.
- En termes de sécurité des personnes, le frelon asiatique a un comportement "guerrier" dès qu'il se sent menacé. Quelques accidents sont survenus en France depuis quelques années.

(Bûcherons qui dérangent un nid, enfants qui bousculent un nid avec un ballon, employés municipaux qui taillent des haies, promeneurs qui passent à proximité de nids... déclenchant des attaques massives de dizaines d'individus) les dards sont fonction de la taille de ces insectes et les doses de venin également)

Quels moyens de lutte ?

Arrivera-t-on à enrayer le développement de cet insecte invasif et nuisible ?

Des travaux de recherches sont menés et testés afin de lutter contre ce prédateur, pour l'heure, les moyens de lutttes restent à la main de chacun, particuliers et collectivités.

- Piégeage de Printemps

Un des moyens de lutte efficace demeure le piégeage de printemps, à l'aide de pièges sélectifs (qui ne piègent pas les autres insectes). Ces pièges ont vocation à capturer et détruire les reines fondatrices avant qu'elles ne fondent des colonies. Ces pièges utilisent des mélanges sucrés afin d'attirer les fondatrices.

- La vigilance de chacun

Prendre le temps d'observer les arbres et leurs feuillages et branchages, lors de promenade, de recherche de champignons, de travaux en forêts, regarder les arbres qui sont autour de chez soi... Et lors de la détection, se rapprocher des services de la mairie pour informer et connaître les démarches à engager.